

# Compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 17 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le mercredi 9 mai 2018, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames Brigitte AVOSCAN, Mme Martine POTHIN et Isabelle LORIZ;  
Messieurs Olivier ANSELME, Charles BOUCHARD, Vincent BRUN, Jean-Louis GAGNEUX, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC

**Etaient excusés :** Mme Frédérique LIGIER, Mr Frédéric LOZANO, Mr Yves SELIGOUR et Chung Tong WONG

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générales des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Brigitte AVOSCAN a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 et après validation, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 15 mars 2018, donne lecture de l'ordre du jour.

## 1. Commissions communales – Point sur les dossiers en cours

<b>Urbanisme</b> (Jean-Louis GAGNEUX)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Deux demandes d'emplacement pour commerce ambulant :<ol style="list-style-type: none"><li>a) PAUSA ITALIANA (Produits Italiens, salades, pizzas) Le Conseil Municipal a accepté en respectant toutefois les jours et horaires : les lundis, mardi, mercredi et dimanche soirs.</li><li>b) Mr DECHANOZ (Pizzas). Le Conseil Municipal a refusé car il y a déjà des camions de pizzas à Pizay</li></ol></li> <li>• Pas de nouveaux dossiers de permis de construire, seulement des petites demandes de Déclaration Préalable de Travaux.</li> <li>• Achat et aménagement de l'aire de retournement – Giroud. Des places de parking sont envisageables à cet endroit.</li></ul>
<b>Environnement/Voirie/ Bâtiments - Ad'Ap</b> (Jean-Michel JOSSERAND et Charles BOUCHARD)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les travaux de l'école sont terminés</li><li>• Nettoyage dans la forêt : possibilité d'employer des personnes volontaires dans le cadre du service militaire volontaire. Jean-Michel JOSSERAND propose un planning (nettoyage des communaux...)</li></ul>
<b>Sécurité</b> (Vincent BRUN Bruno LEBLANC)	<p><b>Commission Spéciale Sécurité Routière à PIZAY</b> Présentation du plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Devant le flux grandissant de véhicules qui circulent sur la D22 et dans les rues du village, le code de la route sur les priorités à droite, la vitesse, les dépassements sur les passages protégés, (notamment devant l'école), ne sont pas</li></ul>

toujours respectés.

Les nouvelles constructions ou en cours, le projet de l'école, vont nous inciter à modifier ou à créer un nouveau plan de circulation. Après avoir listé les points critiques et les dangers, nous avons voulu travailler sur 4 sujets prioritaires

**1. Les Priorités à droite**

Une proposition de nouveaux panneaux rappelant les priorités droite à installer à chaque entrée du village est à l'étude (L'objectif est d'attirer l'attention et de rappeler aux conducteurs de véhicules qu'en entrant dans le village, des priorités à droite sont présentes à chaque intersection)

**2. La vitesse, les dépassements sur la D22 et devant l'école**

Acheter un radar pédagogique solaire - Coût important, peut-être l'inclure dans le budget d'investissement du projet école.

Mettre en place un panneau préventif signalant des contrôles radars fréquents

Installer des nouveaux panneaux « Attention École »

**3. Carrefour dangereux**

Prévoir la mise en place de Miroir sur les carrefours dangereux et à faible visibilité (Exemple : à l'intersection de la rue du Vernay et de la D22)

**4. Établissement d'un plan de circulation dans le village projet école et Circulation des engins agricoles**

Il faut repenser la circulation dans les rues du village, les points de stationnement, travailler avec les agriculteurs pour répondre à leurs besoins. Plus globalement profiter de la révision générale du PLU en cours pour réorganiser tout le trafic.

Prochaine étape : Contrôle vétusté des anciens panneaux et changer si besoin – Préparation d'un nouveau plan de circulation – Chiffrage des actions en cours.

## **Voisins Vigilants – Mairie Vigilante Connect**

Présentation du projet (document de présentation en Annexe)

Objectifs: Le dispositif Voisins Vigilants permet aux habitants d'un même quartier, d'une même rue ou d'une même résidence de **participer à la sécurité de leur cadre de vie.**

Le Ministère de l'Intérieur constate une **baisse de -20% à -40% des cambriolages** dans les quartiers Voisins Vigilants !

Les voisins s'entraident, se soutiennent et se sentent ainsi **tranquillisés dans leur environnement.**

Leur Municipalité appuie et encadre la démarche, et bénéficie **d'un outil de communication puissant** pour s'adresser aux administrés.

Le projet est intéressant. L'abonnement est gratuit pour les administrés, mais un abonnement annuel de 800€ pris en charge par la Mairie est nécessaire pour encadrer cette démarche et piloter le projet.

Avant d'engager des frais, une enquête publique va être lancée auprès de nos administrés.

Retrouvez ces informations sur notre site internet

## Commission accessibilité

La commission s'est renforcée de deux habitants de Pizay qui sont à mobilité réduite et donc ont pu apporter leur expérience sur les différentes problématiques d'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) de la commune.

Vincent BRUN rappelle que la commune a jusqu'au 27 septembre 2018 pour déposer son agenda d'accessibilité aussi appelé Ad'AP.

Suite à la dernière réunion de la commission accessibilité, Vincent BRUN a rencontré le 25 avril 2018 le représentant de la DDT de l'Ain en charge de la politique d'accessibilité afin d'obtenir des conseils dans le cadre du dépôt de l'agenda.

Il a approuvé la forme et une partie du contenu du tableau de suivi des mises en conformité accessibilité des ERP de la commune.

Compte-tenu des possibilités financières de la commune, il existe deux options d'étalement des travaux et de remises en conformité :

**Option1 : Traiter ERP par ERP en déposant, en mairie, une autorisation de travaux valant Ad'AP (Cerfa 13824\*03)-AT-Ad'AP**

. **Avantages : les travaux et les dérogations sont traités une fois pour toute, suivi uniquement en fin de travaux**

. **Inconvénients : fourniture impérative de plans, du volet sécurité incendie, travaux limités à trois ans.**

**Option2 : Traiter tout le patrimoine en déposant, en préfecture, un Ad'AP de patrimoine (Cerfa 15246\*01)-AA**

. **Avantages : permet de bénéficier d'un délai >3 ans pouvant aller jusqu'à 9 ans (sous conditions), vision globale de son patrimoine.**

. **Inconvénients : oblige à déposer autant d'autorisations de travaux qu'il y a d'ERP, solliciter par la suite les éventuelles dérogations, suivi plus drastique.**

Compte-tenu du projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune, il est conseillé d'opter pour l'option 2 qui va certes demander plus de travail sur la durée à la commission accessibilité.

Mais en contrepartie, nous permet d'étaier les travaux sur 6 ans en présentant d'abord les travaux de l'Eglise et du local des associations (à vérifier pour ce dernier pourquoi ce local presque neuf ne répond pas aux normes) puis des travaux du bâtiment de la Mairie et de l'Ecole à la fin pour faire correspondre à la construction de la nouvelle Ecole.

Cela nous éviterait de réaliser des travaux coûteux de remise en conformité accessibilité sur les deux bâtiments Mairie/Ecole qui seront perdus étant donné que ces locaux auront d'autres fonctions après le transfert de l'Ecole.

La Commission doit travailler de nouveau le planning des travaux de remise en conformité afin de les étaler sur 6 ans en

	<p>fonction du budget et en prenant en compte la construction du nouveau groupe scolaire.</p> <p>Vincent BRUN présentera lors du Conseil Municipal de Juin, l'agenda Ad'AP finalisé ainsi qu'une délibération pour l'adoption d'un agenda accessibilité programmé (Ad'AP) et pour l'autorisation à signer et présenter la demande d'Ad'AP par Monsieur le Maire.</p> <p><b>Compteur LINKY</b></p> <p>Une représentante d'ENEDIS a rencontré Monsieur le Maire pour aborder le déploiement du compteur Linky sur la commune de Pizay. Lors de cette rencontre, il a posé les questions préparées par Vincent BRUN.</p> <p>Les interrogations portaient sur les problématiques amenées par ce compteur Linky de plus en plus contesté par les communes dans lesquelles il a été déployé.</p> <p>Notamment par rapport à la nécessité même de ce compteur communicant, la santé avec l'apparition de nouvelles ondes électromagnétiques générées par ce compteur mais aussi l'exploitation des données collectées par ce compteur Linky.</p> <p>Vincent BRUN a étudié les réponses apportées par ENEDIS et il souhaite informer l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que tous les administrés que les seuls éléments apportés par ENEDIS ne sont pas satisfaisant pour se faire une opinion.</p> <p>Les informations délivrées par ENEDIS sont incomplètes car il s'agit d'extraits de brochures marketing et des rapports de l'ANFR et de l'ANSES.</p> <p>En étudiant les rapports de plus près, il est important que la population sache que les études réalisées par ces agences nationales sont tronquées car réalisées dans les laboratoires qui ne représentent pas forcément l'environnement dans lequel le compteur Linky est installé.</p> <p>L'exemple le plus flagrant est celui des mesures des ondes électromagnétiques générées par le compteur Linky : l'ANSES a réalisé des mesures devant le compteur Linky installé dans un laboratoire, or le compteur Linky émet des ondes électromagnétiques via le CPL qui circule dans tous les fils du logement où il est installé.</p> <p>Certes les résultats des mesures en laboratoire devant le compteur sont dans les normes mais aucune mesure n'a été réalisée dans un logement équipé d'un compteur Linky.</p> <p>En résumé, Vincent BRUN informe les administrés qu'il est important de se renseigner et de chercher des informations complémentaires concernant ce compteur Linky au-delà des seules informations apportées par ENEDIS.</p> <p>Et chacun sera alors capable de se faire sa propre opinion de ce compteur Linky.</p>
<p><b>Ecole - Cimetière</b> (Isabelle LORIZ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les effectifs pour la rentrée scolaire 2018 sont stables.</li> <li>• Divers petits achats sont à prévoir.</li> <li>• Ouverture périscolaire : chaque mairie aura son propre personnel</li> </ul> <p>Horaires à partir de 7h et jusqu'à 18h30</p>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Cimetière : Le règlement est en cours d'élaboration et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.</li></ul> |
|--|--|

## **2 - Constitution de la Commission de la Révision Générale du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Une première réunion est prévue le mardi 19 juin 2018 à 19h00.

Les membres de la Commission de l'Urbanisme ainsi que Jean-Michel JOSSERAND et Marc GRIMAND formeront la commission spécifique à ce dossier.

**Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité**

### **3. Finances**

#### 1) Solde de l'emprunt du Crédit Agricole arrivé en fin d'échéance pour ce mois d'Avril 2018

Le montant indiqué s'élève à 25 610.42 € alors que l'échéance habituelle aurait dû être de 25 610.34 €. Il y a donc un écart de 0.08 €.

Donc prévoir sur le budget communal en fonctionnement :

Dépense :	imputation 66111	+ 0.08 €
	Imputation 637	- 0.08 €

**Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité**

#### 2) Demande d'exonération de taxe d'ordures ménagères

Un administré demande à être exonéré de cette taxe pour le local situé « 112 chemin du Bion ».

Ce local n'est pas desservi par le passage de collecte et ne génère pas d'ordures ménagères. Le montant s'élève à 318 €.

**Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité**

#### 4- Finances - Appel à subventions pour l'année 2018

- ADAPA (annexe n°1)

**Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale (raisons budgétaires), ces demandes sont rejetées à l'unanimité**, sauf pour le RASSED, Le Comité de Jumelage et le Sou des Ecoles. Bien entendu, nous restons ouverts à toutes autres demandes exceptionnelles et cas particuliers.

#### 5- Modification des statuts du SIEA

Lors de l'assemblée générale du 13 avril dernier, les délégués ont délibéré le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre en considération les remarques de la Chambre Régionale des Comptes et de la Préfecture sur les fonds de concours que versaient les communes concernant les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation dans le cadre du vote des statuts.

Aussi le président du SIEA, Mr Walter MARTIN propose une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération. Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 – Budget – Comptabilité – de la phrase suivante :

« Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.

Les modalités en seront définies par le comité syndical ».

Les services du Syndicat, et plus particulièrement Monsieur Philippe Dubost, Directeur Général des Services, restent bien entendu à notre disposition pour nous communiquer tous renseignements complémentaires susceptibles de nous aider à notre décision.

Le président du SIEA serait particulièrement reconnaissant de bien vouloir soumettre le projet de Statuts joint au présent courrier, soit soumis à notre conseil municipal, et de lui communiquer, si nous le souhaitons, une copie de notre décision.

Il y a lieu de prendre une délibération pour approuver la modification statutaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité**

#### 6 – Informations diverses

- Journée PIZ'ARTS le 10 juin 2018  
Plusieurs personnes se sont portées volontaires ainsi que les membres des sociétés locales (chasse, terre fleurie et autres). Pour l'organisation et la mise en place de cette journée, la présence des bénévoles se feront du samedi 9 au lundi 11 juin 2018.
- Eau potable : pour information : Clôture de protection du périmètre du Château d'Eau. Travaux exécutés par la 3CM (Communauté de communes)  
L'information sera mise sur le site internet de la commune.
- Une randonnée culturelle est prévue le jeudi 28 juin 2018 à Chazey-sur-Ain
- Département de l'Ain : Plan Sports de Nature 01
- Acoustic Music Club : Prochain rendez-vous le 22 juin 2018 à 20h30, Salle des Fêtes